

EXPÉRIENCES MODERE - RÈGLES ET CONDITIONS

ADMISSIBILITÉ

Le Concours Expériences Modere (« le Concours ») s'adresse à tous les clients de Modere Europe BVBA (« Modere », « parrain ») qui sont des résidents légaux des pays européens desservis par Modere, ayant 18 ans ou plus à la date de participation. Les employés de Modere, de Sales Promotions (« l'Administrateur »), les employés des agences de publicité et de promotion impliquées dans ce Concours, des sociétés mères, des succursales, des différentes divisions, des filiales et des sociétés parentes (collectivement, les « entités du Concours »), ainsi que les membres de leur famille proche (parents, conjoint, grands-parents, frères et sœurs, enfants ou petits-enfants) et/ou ceux vivant dans le même foyer, ne peuvent pas participer au Concours ou être récompensés. Toutes les réglementations et lois locales sont applicables. Cette offre est nulle là où la loi l'interdit. Les décisions du parrain sont définitives concernant toutes les questions relatives à ce Concours.

1. CALENDRIER/DESCRIPTION DU CONCOURS

Le Concours commence à 9h00, heure normale d'Europe centrale (« HNEC »), le 01/10/16 et se termine à 23h59, HNEC, le 30/09/17 (« la période de promotion »). Douze (12) prix mensuels seront attribués lors de ce Concours. Les dates limites de participation mensuelles sont indiquées dans le tableau de participation se trouvant à la section 3 ci-dessous.

2. COMMENT PARTICIPER

Les participants admissibles effectuant un achat sur www.modere.eu recevront une (1) participation au Concours pour chaque euro dépensé. Le parrain se réserve le droit de disqualifier toute participation qu'il estime inappropriée ou non conforme au présent règlement officiel selon le jugement du parrain et à son entière discrétion. Le parrain se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier toute participation à tout moment s'il s'avère que le participant a enfreint le présent règlement officiel.

3. DATES DES TIRAGES AU SORT EXPÉRIENCES MODERE

CATÉGORIE DU TIRAGE	DATES LIMITES DE PARTICIPATION	DATE DU TIRAGE AU SORT
	ÉBUTE LE 01/10/2016	
TIRAGE DU PRIX MENSUEL 1	31/10/2016	9/11/2016
TIRAGE DU PRIX MENSUEL 2	30/11/2016	07/12/2016
TIRAGE DU PRIX MENSUEL 3	31/12/2016	11/01/2017
TIRAGE DU PRIX MENSUEL 4	31/01/2017	08/02/2017
TIRAGE DU PRIX MENSUEL 5	28/02/2017	08/03/2017
TIRAGE DU PRIX MENSUEL 6	31/03/2017	12/04/2017
TIRAGE DU PRIX MENSUEL 7	30/04/2017	10/05/2017
TIRAGE DU PRIX MENSUEL 8	31/05/2017	07/06/2017
TIRAGE DU PRIX MENSUEL 9	30/06/2017	12/07/2017
TIRAGE DU PRIX MENSUEL 10	31/07/2017	09/08/2017

TIRAGE DU PRIX MENSUEL 11	31/08/2017	13/09/2017
TIRAGE DU PRIX MENSUEL 12	30/09/2017	11/10/2017

4. LES PRIX

Douze (12) prix mensuels : Les gagnants bénéficieront d'une récompense en produits ou d'une expérience sélectionnée par le parrain d'une valeur de 400 € maximum par prix. Les prix sont remis « en l'état » sans assurance ou garantie expresse ou implicite du parrain sauf si celle-ci est expressément fournie par le fabricant. Certaines restrictions peuvent s'appliquer et il est possible que les prix ne soient valables qu'à une ou des date(s) précise(s).

5. TIRAGES AU SORT

Les gagnants seront sélectionnés par tirages au sort qui auront lieu aux dates et heures indiquées dans le tableau de participation se trouvant à la section 3 parmi toutes les participations admissibles enregistrées avant la fin de chaque période de participation mensuelle. Le tirage du prix mensuel 1 prendra en compte toutes les participations enregistrées entre le 1 et le 31 octobre 2016. Les chances de gagner un prix mensuel dépendent du nombre total de participations admissibles enregistrées avant la fin de chaque période de participation mensuelle. Les prix ne sont pas cessibles et ne peuvent être échangés ou remplacés sauf par le parrain qui se réserve le droit d'attribuer un prix de valeur équivalente ou plus élevée si le prix indiqué (ou une partie du prix) n'est pas disponible. Les gagnants des prix ne peuvent pas recevoir d'argent comptant en contrepartie des prix indiqués.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

En cas de différend concernant une participation en ligne, la participation sera considérée comme ayant été effectuée par le titulaire du compte e-mail autorisé au moment de la participation. Le « titulaire du compte autorisé » d'une adresse e-mail désigne la personne physique rattachée à cette adresse e-mail par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de service en ligne ou un autre organisme (par exemple une société, un établissement scolaire, etc.) responsable de l'attribution des adresses e-mail pour le domaine associé à l'adresse e-mail fournie.

Les gagnants potentiels des prix mensuels en seront avisés environ 1 jour ouvrable après la date du tirage de leur prix.

L'incapacité d'un gagnant potentiel à fournir les informations exactes et complètes demandées à des fins fiscales entraînera l'abandon du prix.

Les gagnants potentiels des prix mensuels (ou un parent/tuteur légal si le gagnant est mineur dans son pays de résidence) devront signer et renvoyer une décharge de responsabilité, une autorisation de publicité et une cession de droits (le cas échéant) (sauf là où la loi l'interdit) dans un délai de 48 heures à compter de l'envoi de l'avis d'attribution ou le prix sera considéré comme abandonné et un autre gagnant sera sélectionné.

Le compagnon de voyage du gagnant (ou le gagnant en tant que parent/tuteur légal si le compagnon de voyage est mineur et l'enfant/à la charge du gagnant) doit fournir une décharge de responsabilité avant de pouvoir bénéficier du prix.

Le retour du prix ou de l'avis d'attribution du prix peut entraîner la disqualification et la sélection d'un autre gagnant.

En participant à ce Concours, les participants acceptent de se soumettre au présent règlement officiel et aux décisions du parrain/du Promoteur qui sont définitives.

Le parrain, l'Administrateur et leurs intermédiaires ne sont pas responsables des dysfonctionnements téléphoniques, logiciels, matériels, techniques quels qu'ils soient, des indisponibilités ou interruptions de la connexion au réseau ou des messages électroniques retardés, brouillés, inexacts, incomplets, erronés ou non reçus causés par l'utilisateur, l'équipement ou le paramétrage associé au ou utilisé pour le Concours ou causés par une erreur humaine pouvant survenir lors de l'enregistrement des participations à ce Concours.

Le parrain se réserve le droit à son entière discrétion de disqualifier toute personne qui falsifie ou tente de falsifier le processus de participation, le déroulement du Concours ou le site Web, enfreint le règlement officiel, ayant un comportement perturbateur, ou ayant l'intention de gêner, d'insulter, de menacer ou de harceler toute autre personne.

Le parrain se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Concours s'il ne peut avoir lieu comme prévu, y compris mais sans s'y limiter, en raison d'une infection par un virus informatique, d'une falsification, d'une intervention non autorisée, de fraudes, de problèmes techniques ou de tout autre problème indépendant de la volonté du parrain et de sélectionner un gagnant pour les prix mensuels parmi toutes les participations en ligne admissibles enregistrées (avant la fin de chaque mois ou en tout) jusque-là.

Le parrain et tous ses employés, affiliés, filiales, agences de promotion et de publicité n'assumeront aucune responsabilité concernant toute réclamation en lien avec la participation à ce Concours ou un prix attribué.

Les gagnants assument l'entière responsabilité pour toute blessure ou dommage causé(e) ou prétendument causé(e), y compris un dysfonctionnement informatique, par la participation à ce Concours ou par l'utilisation ou le remboursement de tout prix ou par toute activité associée.

En acceptant un prix, le gagnant autorise les entités du Concours à utiliser ses noms, photos, voix, portrait et participations, y compris mais sans s'y limiter, à des fins publicitaires et promotionnelles sans aucune forme de rémunération sauf là où la loi l'interdit.

Les taxes associées aux prix sont à la charge des gagnants respectifs.

En participant, les participants acceptent de se soumettre au présent règlement officiel et aux décisions du parrain.

7. LES GAGNANTS

Pour connaître la liste des gagnants consultez la page www.modere.eu.

8. LE PARRAIN/L'ADMINISTRATEUR

Le parrain de ce Concours est Modere Europe BVBA, Telecomlaan 9, 1831 Diegem, Belgique. L'administrateur de ce Concours est Sales Promotions, 14 St. Stephens Green, Dublin 2, Irlande.